

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement 222 modifiant le schéma d'aménagement révisé

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général, que le règlement 222 est entré en vigueur le 15 janvier 2025.

Le règlement 222 vise à introduire une nouvelle affectation « Aéroportuaire » à même l'affectation « Forestière » dans la Ville de Thetford Mines.

Donné à Thetford Mines, ce 13 février 2025



Rick Lavergne, directeur général